

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
PO Box 1408, Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1
Bid Fax: (204) 983-0338

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Western
Region
PO Box 1408, Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1

Title - Sujet Aircraft Components SOA	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7006-12SP08/B	Date 2012-09-11
Client Reference No. - N° de référence du client W7006-12SP08	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$WPG-207-8188
File No. - N° de dossier WPG-1-34479 (207)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-09-24	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Parker, LaVona	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg207
Telephone No. - N° de téléphone (204)984-2351 ()	FAX No. - N° de FAX (204)983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 17 WING WINNIPEG 715 WIHURI ROAD BLDG 129, MDC WINNIPEG MANITOBA R3J 3Y5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire
2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs désignés
6. Instrument de commande
7. Limite des commandes subséquentes
8. Limitation financière
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Clauses du guide des CUA
12. Lois applicables

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7006-12SP08/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg207

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7006-12SP08

File No. - N° du dossier

WPG-1-34479

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Assurances
7. Clauses du guide des CCUA

Liste des annexes:

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Formulaire de rapport d'usage périodique

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1: Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2: Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3: Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4: Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5: Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6: 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:
- Partie 6A: contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- Partie 6B: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et le Formulaire de rapport d'usage périodique.

2. Summary

- (i) Le ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin de mettre en place une offre à commandes individuelle et régionale pour des services d'approvisionnement et de livraison de pièces de rechange pour l'avion DASH8, y compris des pneus, des roues, des freins, des éléments du moteur et des articles consommables, au MDN à Winnipeg, selon les besoins.
- (ii) Le ministère de la Défense nationale - 402Esc à la 17^e Escadre Winnipeg pourra utiliser la présente offre à commandes.
- (iii) L'offre à commandes sera valide pour une période de trois (3) ans et comprendra deux (2) périodes d'option d'un (1) an chacune.
- (iv) Il est prévu que le montant dépensé pour la présente offre à commandes sera de 350, 000 \$ par année.
- (v) Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité liée à la présente offre à commandes.

(vi) La demande est assujettie à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et et à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

(vii) conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 et 2007, un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire, doit être présenté avec l'offre,

à la date de clôture de la demande d'offres à commandes, pour chacun des individus présentement membre du conseil d'administration de l'offrant.

Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande d'offre à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commande dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur offre n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformiseesd-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats Subséquents.

2006 (2102-07-11) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : ninety (90) jours

1.1 Clauses du guide des CCUA

ID	Title	Date
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007-05-25
M1004T	Matériel	2011-05-16

1.1.1 Pièces de rechange d'avion militaire - condition at attestation des articles finaux à livrer

Les catégories suivantes ne s'appliquent pas aux pièces standard et commerciales. Les pièces standard sont constituées des pièces matérielles communes et des matières premières qui ne sont pas nécessairement conçues pour les avions, qui sont produites selon les spécifications industrielles

ou gouvernementales reconnues, et qui sont offertes sans limite d'exclusivité (par exemple, les pièces matérielles de la Society of Automotive Engineers (SAE), de la National Aerospace Standard (NAS), de l'Army-Navy Aeronautical Standard (AN) et de la Military Standard (MS). Les pièces commerciales sont constituées de pièces non aéronautiques communes produites selon les spécifications industrielles reconnues et offertes sur le marché commercial. Les pièces standard et commerciales à fournir doivent être neuves.

1. Catégorie 1 - État neuf

Les articles finaux à livrer qui doivent être fabriqués ou qui ont été fabriqués, mais qui n'ont pas encore servi, et qui seront fournis par :

- a) le propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles;
- b) le fabricant autorisé ou l'agent ou le distributeur du propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles;
- c) les distributeurs approuvés par Transports Canada (TC) ou accrédités par l'Aviation Supplier's Association, dans le cas des pièces pouvant être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil;
- d) les organismes de maintenance des aéronefs approuvés ou accrédités par TC, par l'autorité de navigabilité technique du ministère de la Défense nationale - Forces canadiennes (MDN/FC) ou par des ateliers de réparation certifiés par la Federal Aviation Administration (FAA).

2. Catégorie 2 - Nouveau matériel excédentaire

Articles finaux à livrer, inutilisés et fournis par une entité distincte de celles qui sont énumérées dans la catégorie 1, ou documentation de la traçabilité complète jusqu'au propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles, jusqu'au fabricant autorisé ou jusqu'à l'agent ou distributeur.

3. Catégorie 3 - Autre état

Tout état ne correspondant pas aux catégories 1 ou 2 pour les articles finaux à livrer. Si le soumissionnaire offre des articles finaux à livrer correspondant à la catégorie 3, il doit déposer la description détaillée de l'état de l'article et tous les documents de traçabilité disponibles. Les propositions portant sur les pièces appartenant à cette catégorie doivent être acceptées par l'autorité technique du MDN.

Grille des articles finaux à livrer

Les soumissionnaires doivent indiquer le COF ou le code CAGE de l'entreprise industrielle, dans la catégorie correspondante de la grille.

Si par exemple un soumissionnaire propose des articles de la catégorie 1, il devrait indiquer le COF de cette catégorie, conformément à l'exemple ci-après. Servez-vous d'annexes au besoin pour compléter la description prévue dans la catégorie 3.

Article	Catégorie 1	Catégorie 2	3
Catégorie	État neuf	Nouveau matériel excédentaire	Autre état
EXEMPLE	COF : ABC12	_____	
	Nom: TPSGC		
1	_____	_____	
2	_____	_____	
3	_____	_____	

Exigences pour la certification de la navigabilité

Les exigences pour la certification de la navigabilité ne s'appliquent pas à la fourniture des pièces standard et commerciales. Ces pièces doivent être accompagnées d'un bordereau d'emballage indiquant le nom et l'adresse du fournisseur, le numéro de nomenclature de l'OTAN, la norme de fabrication (SAE, NAS, AN ou MS, par exemple) et/ou les numéros de pièces et de modèles du fabricant, le cas échéant, la quantité, la désignation du lot ou le numéro de lot, s'il y a lieu, ainsi que la date de fabrication ou la durée de conservation, dans les cas pertinents.

Le soumissionnaire retenu doit déposer, avec chacun des articles fournis dans le cadre du contrat, un certificat de conformité ou des copies certifiées conformes conformément aux modalités précisées ci-après :

1. Les pièces de rechange d'avion propres au domaine militaire dans les catégories 1 et 2 doivent être accompagnées d'un certificat de conformité du fabricant original de l'équipement ou de son fabricant agréé, certificat qui doit comprendre les renseignements suivants :
 - a) la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et/ou le numéro de série, selon le cas;

- b) l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur autorisé et libellé comme suit :

« J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité. »;

- c) l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.

2. Les pièces des catégories 1 et 2 qui peuvent être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil doivent être accompagnées d'un certificat de conformité, à savoir :

- a) le formulaire 24-0078 de TCAC (Bon de sortie autorisée), signé par un inspecteur autorisé de TC dans les deux (2) années précédant la date de l'attribution du contrat;
- b) le formulaire 8130-3 de la FAA (Airworthiness Approval Tag), ou le formulaire 8130-4 de la FAA (Export Certificate of Airworthiness), signé par un inspecteur autorisé de la FAA dans les deux (2) années précédant la date de l'attribution du contrat;
- c) le formulaire Joint Aviation Authorities (JAA) Form One (Authorized Release Certificate), signé par un inspecteur autorisé de la JAA dans les deux années précédant la date de l'attribution du contrat;
- d) le formulaire European Aviation Safety Agency (EASA) Form One (Authorized Release Certificate), signé par un inspecteur autorisé de l'EASA dans les deux (2) années précédant la date de l'attribution du contrat; ou
- e) le certificat de conformité du FOE ou d'un fabricant agréé du FOE, comportant :
- (i) la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et/ou le numéro de série, selon le cas;
- (ii) l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur autorisé et libellé comme suit :
- « J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité. »;
- (iii) l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.

3. Les soumissionnaires doivent préciser les documents visés qui accompagneront chaque article à fournir pour donner suite à cette

demande de propositions.

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins five (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur **au Manitoba** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)

Section II : offre financière (1 copies papier)

Section III: attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe « A », Besoin/Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PART 4 - EVALUATION PROCEDURES AND BASIS OF SELECTION

1. Evaluation Procedures

- (a) Offers will be assessed in accordance with the entire requirement of the Request for Standing Offers including the technical and financial evaluation criteria.
- (b) An evaluation team composed of representatives of Canada will evaluate the offers.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Capacité d'exécuter la totalité des travaux comme ils sont décrits dans l'annexeA, Besoin/Base de paiement.
- b) Fourniture de prix selon l'annexeA, Besoin/Base de paiement, y compris les prix d'un nombre minimum d'articles précisé pour chaque catégorie.

1.2 Évaluation financière

Voir l'annexe « A », Besoin/Base de paiement, évaluation financière

1.2.2 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable

2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Pour être jugée recevable, une soumission doit être conforme aux exigences de la demande d'offre à commandes (DOC).

Les soumissions seront évaluées en fonction du prix global le plus bas. Pour que sa soumission soit jugée conforme, l'offrant doit fournir des prix de tous les articles à être évalués:

La soumission recevable ayant le prix global le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à

commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire

1.1 Les offrants doivent fournir avec leur offre, à la date de clôture de la demande d'offres à commandes:

a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de L'offrant;

b) un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) dûment complété et signé, pour chacun des individus nommés dans la liste.

1. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non Recevable.

2. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000\$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujetti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

2.1 Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.

3. Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :
Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

a.() n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

b.() n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

c.() est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;

d.() est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____
c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées D'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2012-07-16), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres:

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à la présente offre à commandes pourront être passées pendant une période de trois (3)ans suivant la date d'attribution.

3.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente(30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes

4. Authorities

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est:

LaVona Parker
Supply Specialist
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
167, av. Lombard, pièce 100, Winnipeg (MB) R3C 2Z1

Téléphone: 204-984-2351
Télécopieur: 204-983-779
Courriel: lavona.parker@tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

4.3 Représentant de l'offrant

Nom: _____
 Téléphone: _____
 Courriel: _____

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : **TBD**

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes ou un document électronique.

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **TBD \$** (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

8. Limitation financière

8.1 Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **TBD \$**, (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 3 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-07-16), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) Annexe A, Besoin;
- f) Annexe B, Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____.

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

11. Clauses du guide des CCUA

ID	Titre	Date
M3000C	Listes de prix	2006-08-15

12. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Manitoba** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2012-03-02) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Section 16 (2008-12-12) Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2012-07-16), Conditions générales - Complexité moyenne - Ne s'appliquent pas aux paiements effectués par cartes de crédit au point de vente.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

Delivery of the items shall be completed by the date stipulated in each individual call-up as per the following: AOGs within 24 hours; IMMEDIATE within two (2) days; URGENT within seven (7) days; All other requirements within fourteen (14) days. In the event the target date cannot be met, the Offer shall notify the DND Project Authority referred to herein, as to the earliest possible delivery date.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s), précisé(s) dans l'annexe « a », Besoin/Base De Paiement. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

4.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2007-05-25), Limite de prix

4.3 Méthode de paiement

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

4.4 Clauses du guide des CCUA

ID	Titre	Date
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
C5201C	Frais de transport payés d'avance	2008-05-12

4.5 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6. Exigences en matière d'assurance

Clause du guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

7. Clauses du guide des CCUA

ID	Titre	Date
A0301C	Pièces de rechange d'avion militaire - conservation des registres	2007-05-25
A9006C	Contrat de défense	2008-05-12
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2608C	Documentation des douanes canadiennes	2010-08-16
D5328C	Inspection et acceptation	2007-11-30
D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada	2011-05-16
D5515C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN)	2010-01-11

D5540C	- entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité	2010-08-16
D5580C	- Exigences (CAQ Q) Inspection des avions civils (CAQ J)	2007-11-30

8. Pièces de rechange d'avion militaire - documentation sur la navigabilité

L'entrepreneur doit fournir la documentation suivante sur la navigabilité, jointe à l'envoi ou attachée à la pièce

Au moins un des éléments suivants doit être inclus:

- i) Formulaire24-0078 de Transports Canada, Aviation civile (TCAC) - Bon de sortie autorisé;
- ii) Formulaire8130-3 de la Federal Aviation Authority (FAA), Étiquette d'approbation de navigabilité;
- iii) Formulaire8130-4 de la Federal Aviation Authority (FAA), Certificat de navigabilité pour exportation;
- iv) Formulaireun des Autorités conjointes de l'aviation (ACA), Bon de sortie autorisé;
- v) FormulaireCF1280 du MDN, Certificat d'inspection et de sortie, pour les pièces normalisées et commerciales;
- vi) FormulaireDD250, Rapport de contrôle et de réception du matériel, pour les pièces normalisées et commerciales;
- vii) bordereau d'emballage ou document d'expédition qui accompagne une pièce, ou emballage/étiquetage qui identifie le fabricant, la norme de fabrication et/ou le numéro de la pièce et le numéro de modèle, selon le cas, ainsi que l'identification du numéro de lot et la date de fabrication/durée de conservation, s'il y a lieu;
- viii) Autres documents approuvés qui fournissent les renseignements minimums requis. (Le certificat de conformité doit indiquer la source d'approvisionnement et fournir au minimum la désignation formelle de l'article selon le numéro de la pièce, l'état de modification, la nomenclature et le numéro de série, selon le cas.)

ANNEXEA**BESOIN/BASE DE PAIEMENT****CONTEXTE**

Le 402^eEscadron (402Esc), basé à la 17^eEscadre Winnipeg (Manitoba), exploite quatre CT142 en appui à l'entraînement élémentaire de navigation aérienne. Le CT142 est un Dash8 modèle102 civil modifié (DHC-8-102).

BESOIN

Le ministère de la Défense nationale a besoin de mettre en place une offre à commandes individuelle et régionale pour l'approvisionnement et la livraison de pièces de rechange pour l'avion DASH8, au 402Esc de la 17^eEre Winnipeg du ministère de la Défense nationale, selon les besoins.

BASE DE PAIEMENT

Les soumissionnaires doivent fournir des prix conformes à leurs catalogues généraux, saisonniers et d'articles en vente ou à la liste des prix publiée en vigueur au moment de la commande, moins la remise appliquée **ou** conformes à la liste de prix du fabricant plus une majoration, et non les deux, pour les catégories suivantes:

Taux pour la période initiale de l'offre à commandes (prévue du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2015)		
Catégorie		
	Moins remise (%)	Plus majoration (%)
Catégorie1: Pneus, roues et freins		
Catégorie2: Cellules		
Catégorie3: Divers – Circuit électrique/moteur/avionique		

Nota: Le tableau ci-dessus doit OBLIGATOIREMENT être rempli. Veuillez indiquer la remise ou la majoration appliquée par catégorie dans la colonne appropriée. Si aucune remise ni majoration n'est appliquée, inscrivez 0% dans la colonne appropriée. Si les présentes instructions relatives à l'établissement des prix ne sont pas respectées, l'offre sera jugée irrecevable.

Taux pour les périodes d'option

En plus de la remise ou de la majoration ferme appliquée pour la période initiale de l'offre à commandes, le soumissionnaire doit indiquer les taux fermes pour les deux périodes d'option suivantes d'une (1) année si le recours à l'offre à commandes est autorisé au-delà de la période initiale.

Attestation des prix

Le soumissionnaire certifie que le prix indiqué ne dépasse pas le prix le plus bas facturé à quiconque, y compris ses clients privilégiés, pour une qualité et une quantité semblables de produits ou de services et ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui qu'il réalise normalement sur la vente de produits ou de services de qualité et de quantité semblables.

LISTE D'ÉVALUATION DES ARTICLES

La liste des articles de la présente offre à commandes ne fournit que des exemples de certains des articles qui peuvent faire l'objet d'une commande subséquente à l'offre à commandes, et elle a été établie à des fins d'évaluation uniquement.

Les articles proposés doivent être neufs et en bon état et doivent être répartis

Divers – Circuit électrique/Moteur/Avionique

PRIX

1) Les soumissionnaires doivent indiquer un prix selon l'unité de distribution demandée. En cas d'erreur dans le prix calculé présenté dans la proposition du soumissionnaire, le prix unitaire aura préséance et le prix calculé sera corrigé lors de l'évaluation. Toute erreur de quantité dans la proposition du soumissionnaire sera corrigée pour tenir compte des quantités indiquées dans la demande d'offre à commandes.

2) Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer un prix pour tous les articles. Les soumissionnaires peuvent indiquer des prix dans

3) Les soumissionnaires doivent proposer des prix qui respectent leur liste de prix publiée en vigueur à la date de clôture de l'appel d'offres.

4) Les soumissionnaires doivent proposer un prix, SANS remise ni majoration, puis appliquer une remise ou une majoration (non les deux) pour chaque catégorie. Aux fins d'évaluation, la remise ou la majoration sera appliquée au prix pour correspondre au prix total évalué. Si aucune remise ni majoration n'est appliquée, les soumissionnaires doivent indiquer 0,00\$ ou 0%.

5) Les soumissions seront évaluées en fonction du prix global

*Nota: Les frais de livraison ne seront pas évalués et ne devraient pas être inclus. Les frais de livraison doivent être payés d'avance et indiqués séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance. La livraison doit être faite FAB Destination, 402^e Escadron, 17^e Escadre Winnipeg.

SUBSTITUTS OFFERTS

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce ayant un numéro de pièce, un COF ou un code CAGE différent, il doit noter le numéro de pièce de remplacement et remplir l'avis de substitution fourni à la **PARTIE2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DU SOUMISSIONNAIRE, Section 1.1.2 Pièces de rechange d'avion militaire – Substituts et traçabilité.**

CATÉGORIE N°3: DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique **(8articles)**

*** Les soumissionnaires doivent fournir un prix pour chaque article de la présente catégorie afin**

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7006-12SP08/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg207

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7006-12SP08

File No. - N° du dossier

WPG-1-34479

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

que la proposition soit jugée recevable en ce qui a trait à la catégorie n°3 (Divers – Circuit électrique/Moteur/Avionique)*

N°1 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
CH34406	Allumeur	15	\$
Prix calculé: 15 x prix unitaire =			\$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+) <i>*Indiquer la remise ou la majoration à appliquer au prix évalué</i>			\$
Prix total évalué (n°1):			\$

N°2 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
3117292-02	Allumeur	15	\$
Prix calculé: 15 x prix unitaire =			\$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+) <i>*Indiquer la remise ou la majoration à appliquer au prix évalué</i>			\$
Prix total évalué (n°2):			\$

N°3 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
MS25083-7BB8	Fil électrique	50	\$
Prix calculé: 50 x prix unitaire =			\$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+) <i>*Indiquer la remise ou la majoration à appliquer au prix évalué</i>			\$
Prix total évalué (n°3):			\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7006-12SP08/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg207

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W7006-12SP08

WPG-1-34479

N°4 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
BR9000-21	Ballast de lampe	10	_____ \$
Prix calculé: 10 x prix unitaire =			_____ \$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+) <i>*Indiquer la remise ou la majoration à appliquer au prix évalué</i>			_____ \$
Prix total évalué (n°4):			_____ \$

N°5 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
30-0191-10	Feu	5	_____ \$
Prix calculé: 5 x prix unitaire =			_____ \$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+) <i>*Indiquer la remise ou la majoration à appliquer au prix évalué</i>			_____ \$
Prix total évalué (n°5):			_____ \$

N°6 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
3114795-03	Faisceau de câblage	1	_____ \$
Prix calculé: 1 x prix unitaire =			_____ \$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+) <i>*Indiquer la remise ou la majoration à appliquer au prix évalué</i>			_____ \$
Prix total évalué (n°6):			_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7006-12SP08/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7006-12SP08

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-1-34479

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg207

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

N°7 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
804710DH	Altimètre	1	_____ \$
Prix calculé: 1 x prix unitaire =			_____ \$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+) <i>*Indiquer la remise ou la majoration à appliquer au prix évalué</i>			_____ \$
Prix total évalué (n°7):			_____ \$

N°8 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
7004544-312	Générateur	1	_____ \$
Prix calculé: 1 x prix unitaire =			_____ \$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+)			_____ \$
Prix total évalué (n°8):			_____ \$

N°9 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
85720093-101	Lentille, feu intérieur gauche	4	_____ \$
Prix calculé: 4 x prix unitaire =			_____ \$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+)			_____ \$
Prix total évalué (n°9):			_____ \$

N°10 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
MS25242-Q4559	Lampe de phare d'atterrissage	2	_____ \$
Prix calculé: 2 x prix unitaire =			_____ \$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+)			_____ \$
Prix total évalué (n°10):			_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7006-12SP08/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg207

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7006-12SP08

File No. - N° du dossier

WPG-1-34479

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

N°11 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
87610141-003	Tige-poussoir	2	_____ \$
Prix calculé: 2 x prix unitaire =			_____ \$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+)			_____ \$
Prix total évalué (n°11):			_____ \$

N°12 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
87800102-053	Carénage supérieur arrière	1	_____ \$
Prix calculé: 1 x prix unitaire =			_____ \$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+)			_____ \$
Prix total évalué (n°12):			_____ \$

N°13 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
87800078-011	Carénage supérieur avant	1	_____ \$
Prix calculé: 1 x prix unitaire =			_____ \$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+)			_____ \$
Prix total évalué (n°13):			_____ \$

N°14 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
15J67-1	Raccord à sûreté intégrée	6	_____ \$
Prix calculé: 6 x prix unitaire =			_____ \$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+)			_____ \$
Prix total évalué (n°14):			_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7006-12SP08/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7006-12SP08

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-1-34479

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg207

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

N°15 – DIVERS – Circuit électrique/Moteur/Avionique

N° de pièce	Description	Quantité	Prix unitaire
8SC0456-107	Matelas isolant inférieur central – Tuyère d'éjection avant	1	_____ \$
Prix calculé: 1 x prix unitaire =			_____ \$
Mois remise (-) ou Plus majoration (+)			_____ \$
Prix total évalué (n°15):			_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7006-12SP08/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7006-12SP08

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-1-34479

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg207

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7006-12SP08/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7006-12SP08

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-1-34479

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg207

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXEB

Modalité de paiement

ANNEXE « C »**Formulaire de rapport d'usage de l'offre à commandes**

À titre d'exigence de la présente offre à commandes, un rapport d'utilisation doit être présenté chaque trimestre. **L'entrepreneur comprend qu'il doit mettre en œuvre un système de suivi des commandes subséquentes à la présente offre à commandes afin de produire des rapports d'utilisation et veiller à ne pas dépasser les limites financières. Le défaut de respecter cette exigence peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes.**

Calendrier des rapports d'utilisation trimestriels:

Période:	Le rapport doit être rendu au plus tard le:
du 1 ^{er} avril au 30 juin	15 juillet
du 1 ^{er} juillet au 30 septembre	15 octobre
du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	15 janvier
du 1 ^{er} janvier au 31 mars	15 avril

Chaque rapport d'utilisation est composé de ce qui suit:

a) Commandes subséquentes traitées:

L'offrant accepte de fournir les renseignements concernant les commandes subséquentes traitées selon le format ci-dessous:

Nom du fournisseur:	Nom/numéro de la personne-ressourc:	
Numéro de l'offre à commandes:	Période visée:	
Ministère	Numéro de commande subséquente	Valeur monétaire (TPS incluse)
(A) Valeur monétaire totale des commandes subséquentes de la période visée par le rapport:		
(B) Totaux de l'ensemble des commandes subséquentes à ce jour:		
(A+B) Total de l'ensemble des commandes subséquentes:		

RAPPORT NÉANT: Nous n'avons pas fait affaire avec le gouvernement fédéral pendant la période du[]

Envoyez le rapport par courriel à lavona.parker@pwgsc.gc.ca ou par télécopieur au 204-983-7796